

# PARTIE 6

## OBSERVATION DE LA DEMARCHE «TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE » : UNE AVENTURE CITOYENNE ET DEMOCRATIQUE...QUI CONTINUE !

Cette courte contribution au rapport 2018 se veut un « devoir de suite » de l'observation du projet après celle, détaillée, publiée dans le rapport 2017.

### Sommaire

- I. Que s'est-il passé depuis ?
- II. Pour la préparation d'une seconde étape d'expérimentation

### I. Que s'est-il passé depuis ?

#### ➤ **Dans l'expérimentation en cours dans les 10 territoires habilités suite à la loi de février 2016**

L'expérimentation a concrètement démarré début 2017 avec la création des premières EBE (Entreprises à But d'Emplois) ; elle doit faire l'objet d'un bilan (« auto-bilan » réalisé par le Fonds d'expérimentation, présidé par L.Gallois) et d'une évaluation (réalisée par un comité scientifique indépendant rendant compte à l'administration)

A mi-2018, le Fonds (ETZCLD) a produit un premier bilan intermédiaire (après à peu près 18 mois d'expérimentation)

Il est consultable sur le site <https://www.tzclld.fr/>

En l'actualisant (partiellement) à fin 2018, on peut en tirer les points suivants

#### **Points positifs :**

- ✓ Les 10 territoires sont dotés d'EBE actives et certains territoires sont en phase de création d'une deuxième EBE (car difficile de gérer plus de 80 salariés dans une seule structure grandement « auto-gérée »).
- ✓ 700 personnes environ travaillent au sein de ces EBE
- ✓ Les personnes embauchées étaient bien privées d'emploi depuis longtemps (durée moyenne sans emploi avant embauche dans l'EBE = 54 mois)
- ✓ La dynamique du projet conduit à des retours à l'emploi, hors EBE, supérieurs à ce qu'ils sont en l'absence du projet (environ 300 personnes en plus des 700 embauchées dans les EBE)
- ✓ Trois territoires expérimentaux devraient atteindre fin 2018 « l'exhaustivité » (plus de chômeurs souhaitant intégrer l'EBE donc plus de « liste d'attente »)

- ✓ La diversité des activités est grande. Beaucoup de ces activités relèvent de la transition écologique. Certaines sont très spécifiques du territoire (le bois dans la Nièvre ; la conciergerie d'entreprise à Paris).
- ✓ L'hypothèse de neutralité financière pour la collectivité est confirmée par l'expérience (la contribution financière de l'Etat au projet est équivalente aux coûts évités et aux recettes nouvelles pour les finances publiques)

### **Points de vigilance :**

- ✓ La moyenne d'âge des salariés des EBE est de 44 ans. La démarche peine à toucher les jeunes privés d'emploi (parfois depuis longtemps)
- ✓ Les Comités Locaux pour l'Emploi, instances de pilotage du projet ont du mal à rester moteur après la création de l'EBE et souffrent d'un manque de moyens
- ✓ Certaines EBE ont démarré dans des conditions matérielles difficiles et insuffisamment préparées (locaux, fonds propres.....)
- ✓ La part de chiffre d'affaire marchand nécessaire à l'équilibre économique semble dure à atteindre dans certaines EBE
- ✓ Pour certains territoires à population importante et fort taux de chômage, l'exhaustivité paraît difficile à atteindre dans les conditions du projet.

## **II. Pour la préparation d'une seconde étape d'expérimentation**

### ***Démarche citoyenne***

Cette seconde étape, prévue par les textes de la loi de 2016 a fait l'objet d'un travail interne au sein de l'association TZCLD (présidée par L.Grandguillaume).

Ses travaux (animés par le Pacte Civique qui est l'une des 5 associations fondatrices) ont fait l'objet d'un rapport d'orientation, approuvée lors de l'AG de mai 2018.

### **Les grandes lignes en sont les suivantes :**

- Obtention d'une seconde loi d'expérimentation en 2019 (pour démarrage effectif en 2020)
- Intégration des 10 territoires expérimentaux actuels pour leur permettre de poursuivre au-delà des 5 ans (atteinte de l'exhaustivité et/ou évaluation de l'impact de l'absence de privation d'emploi sur un territoire)
- Passage à l'échelle sur au moins 50 territoires supplémentaires et divers
- Entrée dans l'expérimentation « au fil de l'eau » sur conditions d'éligibilité et non sur « appel à projets » à date fixe.

Ces orientations et demandes ont été portées et présentées au Président de l'Assemblée Nationale, aux députés « amis » du projet, au Gouvernement et aux services de la Présidence la République.

### ***Résultats***

- ✓ Le 13 septembre, lors de l'annonce du « Plan Pauvreté », E.Macron a validé le lancement d'une seconde étape d'expérimentation :

*« Et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous allons soutenir les dispositifs comme « Territoires zéro chômeurs de longue durée », « Convergences », TAPAJ, qui se sont construits dans cette logique de l'insertion de toute personne, y compris les personnes très éloignées de l'emploi, et qui, au cœur de cette démarche, ont mis le temps, l'accompagnement, la fin de toutes les barrières, qui ne se sont pas réfugiés derrière des dispositifs devenus inintelligibles mais ont construit une action sociale, humble et déterminée pour recoudre, donner cette place à chacun.*

*C'est pour cela que nous allons plus que doubler le nombre de personnes qui pourront bénéficier de ces expérimentations dans tous les territoires et commencer à implanter ce dispositif au-delà des territoires expérimentateurs existants.*

*Et évidemment, les investissements suivront pour être à la hauteur de l'élargissement des expérimentations évoquées tout à l'heure, en particulier Territoires zéro chômeur et toutes les autres. »*

✓ Fin 2018, des discussions riches et prometteuses se sont engagées avec la ministre du travail (jusque là peu acclimatée aux idées du projet) et ses services. Elle s'est de plus rendue sur le terrain pour mieux comprendre la démarche.

✓ Un comité parlementaire de soutien au projet de plus de 130 membres s'est constitué et suit le versant législatif de cette seconde étape

✓ Plus de 100 territoires se sont déclarés intéressés pour participer à la seconde étape (dont une quinzaine déjà bien avancés dans leur préparation à fin 2018)

✓ De nombreux citoyens se sont déclarés « bénévoles-intéressés » auprès de l'association TZCLD

## **Conclusion**

---

### **Suite de l'observation du projet en termes de « qualité démocratique »**

On le voit, cette expérimentation vit et se poursuit.

Contrairement à d'autres, elle semble pouvoir bénéficier du temps nécessaire à une bonne évaluation avant toute généralisation hâtive. La seconde étape (de montée en puissance), viendra compléter les enseignements devant permettre l'ouverture à tous les territoires le souhaitant de rentrer dans la démarche.

Il sera particulièrement intéressant de voir comment les citoyens (élus locaux et société civile) vont se saisir de cette opportunité.

TZCLD restera une aventure citoyenne et démocratique.

Ne pourront rentrer dans la démarche et mettre en jeu ce projet que les territoires qui le veulent (consensus préalable à construire) et s'en donnent les moyens (conditions d'éligibilité)

### **Points positifs :**

→ Drapeau vert



### **Pour le monde associatif et citoyen**

Au sein et autour de l'association TZCLD, le monde associatif a su rester mobilisé et jouer « collectif ». Une envie partagée est portée et ainsi audible par les décideurs.

### **Pour le Parlement**

On a vu que c'est une initiative parlementaire qui a permis au projet de voir le jour grâce à la proposition de loi portée par quelques députés sollicités par les associations fondatrices.

Le Parlement continue à suivre le projet (malgré un fort renouvellement des effectifs depuis 2016) :

- Intérêt pour son évaluation
- Constitution d'un groupe de soutien au projet de plus de 130 élus de tous horizons politiques.

Ce soutien sera sans doute utile pour relayer les attentes citoyennes auprès de l'exécutif.

### **Point de vigilance**

#### **→ Drapeau orange**



### **Pour l'exécutif**

L'engagement du Président de la République en faveur du projet est une bonne nouvelle. Elle pourrait, prise isolément, mériter un drapeau vert.

Nous pensons cependant, concernant l'exécutif, que la vigilance est de mise.

Une annonce et accord présidentiels sont utiles mais ne font pas tout.

Il conviendra de bien veiller à ce que les dimensions citoyennes et territoriales ne soient pas étouffées par l'Administration. Surtout s'il s'agit cette fois d'un projet de loi porté par le Gouvernement.

En un mot, que la démarche ne devienne pas un « dispositif ».....